

Patrick Muyaya : « Ces actes de lâcheté ne vont nullement ébranler notre volonté de ramener la paix à Beni »

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N°526 du lundi 27 au mardi 28 décembre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

Ambiance de pré-campagne électorale

Tshisekedi - Katumbi : duel à distance

P. 2

Félix Tshisekedi : « Le moment est venu pour que nous puissions démarrer nos projets de développement »

En séjour dans la province du Kasai Oriental, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi Tshilombo, était dimanche sur sa terre natale de Kabeya-Kamwanga, moment de communion avec « ses frères de sang » qu'il n'a plus retrouvés depuis son avènement à la magistrature suprême. Sur place, le Président de la République promet plus d'actions en faveur de la province du Kasai Oriental. Selon lui, l'année 2022 est celle qui doit consacrer la mise en œuvre de grands travaux d'infrastructures dans l'espace Kasai.

P. 12



PARLONS-EN

Noël noire à Beni

ECONEWS

La mort était une fois encore au rendez-vous dans la ville martyre de Beni, dans la province du Nord-Kivu. Alors que les Forces armées de la République Démocratique (FARDC) intensifient, avec l'appui de l'armée ougandaise, la traque des rebelles ougandais des ADF, ces derniers ont décidé de changer de mode opératoire en optant pour le terrorisme.

Alors que, dans la résignation, les habitants de Beni célébraient la fête de Nativité, c'est le jour où un terroriste, non encore identifié, a choisi pour se faire exposer au milieu de la population.

(Lire page 2)

Enfin, un appel d'offres : l'IGF se conforme désormais à la loi

P. 4

Exploitation minière illégale dans le Parc national de l'Upemba : le Britannique Robert Miur mis en cause

P. 5

Ambiance de pré-campagne électorale**Tshisekedi - Katumbi : duel à distance**

A deux ans de la présidentielle de 2023, le microcosme politique congolais est en pleine ébullition. Moïse Katumbi Chapwe, président du parti politique, Ensemble pour la République, a été le premier à se lancer dans une vaste opération de charme, profitant du lancement à partir des provinces démembrées de l'ex-Province Orientale de son parti politique. Kisangani, Buta et Isiro ont été le terrain expérimental de Katumbi pour mesurer son ancrage dans le Congo profond. Réponse

Le Président-candidat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'affronte à distance avec son plus redoutable challenger, Moïse Katumbi Chapwe, chairman du parti politique Ensemble pour la République. Entre les deux personnalités, appelées normalement à être politiquement ensemble, l'évolution et des incompréhensions mineures les séparent régulièrement. Toujours est-il qu'elles se remettent ensemble parce que leur amour pour le pays et le peuple congolais est connu de tous. Mais, leur agenda politique n'est pas forcément le même.

Pour des différences de posture, il est devenu quasiment impossible de les voir marcher la main dans la main. Une grande méfiance s'est installée entre ces deux personnalités. Désormais, chacun travaille pour se positionner utilement.

Même si Katumbi a répondu à son appel en rejoignant les rangs de l'Union sacrée de la nation, Félix Tshisekedi n'a jamais pardonné le soutien apporté à Martin Fayulu alors que Katumbi se sent humilié et floué dans la mise en place du nouveau bureau de la Céni (Commission électorale nationale indépendante). Certes, il en avait une ligne rouge, menaçant de reconsidérer sa participation dans l'Union sacrée, mais Katumbi semble avoir finalement passé l'éponge.

Allié au sein de l'Union sacrée, il le restera. Entre-temps, il ratisse large, embouchant à chacune de ses apparitions un discours qui l'éloigne fondamentalement de Félix Tshisekedi.

UNE RUDE BATAILLE

A deux ans de la présidentielle de 2023, les deux personnalités se livrent désormais une bataille à distance.

La première à prendre publiquement l'initiative est le populaire ex-gouverneur du Katanga Moïse Katumbi. Dans le cadre de l'implantation de son parti, Katumbi a effectué une démonstration de popularité, loin de son fief du Katanga.

C'est à Kisangani que « les hostilités » ont été lancées. Une foule nombreuse a communiqué avec Katumbi. Ayant enfilé le costume d'op-

posant, Katumbi a eu des mots durs et sans ambiguïté sur sa perception de la gestion du pays. Pour lui, rien n'est fait pour changer le train de vie des Congolais qui sont en majorité plongés dans la misère.

Pour confirmer son ancrage dans la population, Katumbi s'est placé du côté des victimes de la taxe RAM. Il ne fallait pas plus pour pousser le Président de la République dans la course afin de se rattraper après la dernière sortie de Kolwezi, dans la province du Lualaba. Au Kasai, le terrain était miné par la grande déception de la population. Un discours anti-Tshisekedi avait habité les habitants. Tout sem-

blait partir en vrille.

Pour contrer Katumbi dans l'opinion publique, le camp présidentiel a programmé ce voyage de plusieurs jours dans le Kasai. L'enjeu étant la démonstration de popularité, le Président de la République s'est offert un bain de foule à Mbujimayi, puis un meeting exactement comme Katumbi à Kisangani.

PRÉ-CAMPAGNE

Les deux hommes sont en campagne électorale prématurée pour la prochaine présidentielle.

L'erreur est du Chef de l'État qui a pollué son mandat en se déclarant candidat à mi-mandat. En lieu et place, le

Président de la République est obligé de séduire l'électorat.

Pour éviter qu'il soit en grand retard sur ses concurrents - Katumbi étant le plus redoutable - Tshisekedi s'est donc lancé directement dans la campagne pré-électorale. Si Katumbi se sert de l'implantation de son parti, Ensemble pour la République, Tshisekedi veut vendre sa recette du Programme de développement à la base de 145 territoires.

Entre les deux leaders, la partie ne fait que commencer. Le passage de Katumbi au Kasai sera suivi avec une attention particulière. Pour le moment, c'est Tshisekedi qui a pris le devant pour se concilier avec sa base naturelle.



Félix Tshisekedi à son arrivée vendredi à Mbujimayi



Le Chef de l'État était dimanche dans son territoire d'origine de Kabeya-Kamwanga

PARLONS-EN**Noël noire à Beni**

(Suite de la Une)

C'est dans une terrasse de Beni qui accueillait ce jour-là une population décidée à oublier le drame permanent qui s'abat dans la ville, que le terroriste a frappé. Huit Congolais ont trouvé la mort, sans compter le nombre important de blessés.

Beni a vécu un Noël noire. La fête de Nativité a été gâchée par ceux-là, les mêmes, qui charrient la mort et la désolation depuis des années dans la ville de Beni.

Beni pleure encore ses morts. La mort a perturbé la quiétude des habitants de Beni.

A ce jour, les services spécialisés ne sont pas encore parvenus à cerner la véritable identité du terroriste qui s'est fait exploser à Beni. On soupçonne néanmoins un lien avec les rebelles ougandais de l'ADF.

Avec le terrorisme qui s'installe à Beni, la République Démocratique du Congo est, enfin, rattrapée par ce fléau mondial qui mobilise la communauté internationale. Et comme ailleurs, la RDC ne sera pas en mesure de lutter seule contre cette gangrène. Le pays aura sûrement besoin de l'accompagnement extérieur pour sortir de ce borborygme.

C'est le moment pour l'Afrique et la communauté de se mobiliser pour aider la RDC à surmonter cette épreuve. C'est aussi le moment d'une grande mobilisation nationale en vue de barrer la route à cet ennemi invisible qui secoue la partie Est de la RDC. Le temps est venu de former une bonne union sacrée pour sauver Beni.

C'est dans l'adversité et devant les épreuves qu'un peuple consolide son identité. Beni fait partie de la RDC, un corps aujourd'hui malade au regard du mal qui ronge sa partie Est. Certes la Noël a été noircie à Beni, mais ce n'est pas une raison de lâcher prise. Bien au contraire. Car, dans l'unité que les Congolais réussiront à ramener la paix dans cette partie névralgique de la RDC. Une paix voulue durable.

Patrick Muyaya : « Ces actes de lâcheté ne vont nullement ébranler notre volonté de ramener la paix à Beni »

Le terrorisme a frappé à Beni, cette ville de la province du Nord-Kivu. Dans la nuit de la Nativité, un terroriste, non encore identifié, a actionné sa charge explosive tuant huit Congolais, tout en faisant de nombreux blessés. Depuis lors, Beni, cette ville martyre, vit dans la peur. En plein état de siège, le dispositif de sécurité a été renforcé, ramenant le couvre-feu à 19 heures, au lieu de 20 heures, comme précédemment. Dimanche soir devant la presse, le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, et le gouverneur militaire du Nord-Kivu, le lieutenant-général Constant Ndima, se sont montrés optimistes. Aux abois, les rebelles ougandais de l'ADF ont opté pour le terrorisme pour contourner l'étau qui se resserre autour d'eux. Patrick Muyaya est cependant convaincu d'une chose : « Ces actes de lâcheté ne vont nullement ébranler la volonté du Chef de l'Etat et du Gouvernement de ramener la paix dans la partie Est de la RDC », particulièrement à Beni.

T. MASTALA

Le bilan de la bombe qui a explosé le jour de la Nativité à Beni, a été revu à la hausse. Il est fait état de huit (8) décès et 20 blessés, a annoncé, dimanche devant la presse, le porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya.

Les images des corps de quelques victimes, dont la plupart semblent très jeunes, gisant sur le sol, avec des traces des brûlures et recouverts d'une substance noirâtre, des traces de sang sur le sol, des blessures visibles, des membres du corps déchiquetés... et l'annonce faite par les services de sécurité dans les minutes qui ont suivi, ont permis de mettre un nom sur la tragédie qui venait juste de se produire : l'explosion d'une bombe.

Les services de sécurité renseignent que «le kamikaze, empêché par les vigiles d'accéder au bar bondé de clients, a malheureusement réussi à activer la bombe à l'entrée». Sur le lieu du drame, la plupart de citoyens s'amusaient dans le cadre des festivités de Noël ce 25 décembre comme pour chaque année.

«J'étais assis là. Il y avait une moto en stationnement. Subitement, la moto est partie en trombe, puis il y a eu bruit assourdissant», a témoigné Nicolas Ekila, animateur d'une radio de Beni, présent au moment de l'explosion. Un véhicule de la police a transporté des blessés vers un centre médical situé non loin du lieu de l'explosion, qui a été immédiatement isolé.

«Les blessés ont été admis dans les hôpitaux de Beni», a confirmé le ministre des Médias. Le kamikaze, empêché d'entrer dans un bar, s'est fait exploser devant la terrasse «In Box». Le gouvernement a condamné avec véhémence cette attaque terroriste. A l'occasion, le porte-parole du gouvernement a présenté, par ailleurs, les condoléances aux familles des victimes.

Dimanche soir, le ministre Patrick Muyaya, ayant à ses côtés le gouverneur-militaire de la province du Nord-Kivu, le lieutenant-général Constant Ndima, a échangé avec la presse. C'était l'occasion de rassurer l'opinion publique congolaise en général, et le peuple de Beni, en particulier, sur la ferme volonté du Gouvernement de traquer tous ceux qui sèment la désolation dans cette partie de la RDC.

A ce propos, Patrick Muyaya a assuré que les forces de sécurité sont déjà déployées dans la zone. «Elles sont déjà en opération pour traquer ces ennemis de la paix», a-t-il précisé. Ainsi, le Gouvernement a invité la population à redoubler de vigilance et à éviter les lieux de fortes affluences.

Plusieurs questions taraudent les esprits. Faut-il craindre d'autres actions de grande envergure en pleine centre-ville ? Est-ce que l'état de siège, décrété dans la province du Nord-Kivu, serait déjà essoufflé ?

A ces questions, Le général gouverneur rassure que plusieurs mesures ont été prises pour maintenir la paix dans la



Briefing sur l'attentat terroriste de Beni

ville de Beni et dans d'autres villes de la province. Il s'agit, entre autres, des check-points, les bouclages et barrières qui ont déjà permis l'arrestation de plusieurs terroristes. Dans la ville de Beni, le couvre-feu a été durci pour mieux quadriller la ville. C'était l'occasion pour Constant Ndima d'inviter la population au calme et surtout à ne pas céder à la peur. « Céder à la peur, c'est jouer le jeu des terroristes », a-t-il lancé.

LES RÉACTIONS FUSENT

Dans la classe politique, tous condamnent à l'unanimité cet acte terroriste de Beni.

En séjour dans le Grand Kasai, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a exprimé toute sa compassion au peuple meurtri, promettant de mettre tout en œuvre pour traquer les auteurs de cet acte ignoble.

« Le Président de la République a appris avec consternation la nouvelle de l'attaque terroriste qui a frappé Beni ce samedi 25 décembre, jour de Noël. Le Chef de l'Etat condamne avec vigueur cet acte odieux », a indiqué la Présidence de la République. Et d'ajouter : «Le Président Tshisekedi promet que ces crimes ne resteront pas impunis et que leurs auteurs seront traqués et anéantis. Le Chef de l'Etat salue la mémoire des victimes et présente ses condoléances aux familles éplorées ».

A l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, son président, n'a pas caché son émotion : «Au nom de mes collègues honorables députés nationaux, je condamne fermement l'attentat terroriste perpétré contre les populations de Beni au moment où nous commémorons tous la naissance du Christ. Nos condoléances les plus attristées aux familles des illustres disparus ».

La cheffe de la Monusco, Mme Bintou Keita, a appelé à une enquête afin que la lumière soit faite sur cet acte odieux. « La représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU en RDC, Bintou Keita, condamne avec la plus grande fermeté l'attaque à la bombe qui a eue lieu aujourd'hui à Beni. Elle présente ses condoléances aux familles des victimes et appelle à faire toute la lumière sur cet acte odieux », rapporte le service de communication de la Mission onusienne.

Cette réaction a été suivie par celle de Jean-Marc Châtaigner. L'ambassadeur de l'Union européenne en RDC a écrit : «Condamnation totale de cet acte terroriste barbare commis ce soir de Noël à Beni. Condoléances aux familles des victimes. Pensées et solidarité avec les blessés. Soutien au Gouvernement et aux autorités de la RDC dans la lutte contre les auteurs de ces agissements criminels ».

«En ce jour de Noël, à nos

souhaits de paix et d'amour, se mêle avec horreur cette nouvelle macabre d'une explosion en plein cœur de Beni qui a occasionné de nombreuses victimes. Mes condoléances les plus attristées aux familles éplorées. Seigneur, protège la RDC» a, pour sa part, réagi l'opposant Martin Fayulu.

Jean-Pierre Bemba, président du MLC et allié de Félix Tshisekedi dans l'Union sacrée de la nation, a dit adresser ses pensées et prières aux compatriotes de Beni frappés par un acte terroriste. « Mes sincères condoléances aux familles des illustres disparus », a réagi le leader du MLC.

Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République, s'est dit offusqué : «Je condamne l'attentat qui endeuille Beni. Mes condoléances aux familles des victimes. Toute la lumière doit être faite sur cette tragédie. Le sang des innocents doit arrêter de couler. Les commanditaires et les complices de cet acte odieux doivent être mis hors d'état de nuire ».

Pour sa part, le Prix Nobel de la paix, Denis Mukwege, a demandé une restructuration de la sécurité : «Horrié par l'attentat terroriste commis à Beni le jour de Noël ! Le vacuum sécuritaire et la culture de l'impunité ouvrent la voie à des conflits idéologiques très dangereux ! Non à l'endoctrinement de notre jeunesse ! Oui à une profonde réforme du secteur de la sécurité ».

Claudiel-André, député national, élu de Kananga, a communiqué à cette douleur qui frappe le peuple de Beni : « Je lève une vive protestation contre l'attentat perpétré ce soir à Beni. Mes pensées vont aux victimes de ces actes de barbarie, à leurs familles, à leurs proches et à nos forces de sécurité. Face au terrorisme, notre réponse doit exprimer fermeté et détermination ».

Sur son compte twitter, un autre député national, Delly Sesanga, a également présenté ses condoléances aux familles éplorées par cet attentat. «Je condamne cette barbarie contre nos populations pour semer la peur et la désolation. L'effroi de cet acte terroriste n'éteint pas l'aspiration naturelle de notre peuple à la paix dans l'Est» a-t-il dit.

Moïse Moni Della : « Je suis Beni ! »

Encore une fois, le sang a coulé à Beni, au moment où on l'attendait le moins. Au moment où ce peuple meurtri avait au moins trouvé une occasion d'oublier le stress et la psychose, pour fêter la Nativité du Christ, la terreur s'est encore manifestée ce 25 décembre dans la soirée où pas moins des treize compatriotes ont perdu la vie dans une

explosion d'une bombe posée par un kamikaze.

A défaut d'annuler toutes les manifestations sportives, politiques et autres dans toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, pendant le week-end, voire après, il est souhaitable qu'avant chaque rencontre ou toutes autres manifestations, qu'on puisse observer une mi-

nute de silence en mémoire de nos frères et sœurs sauvagement assassinés par ce terroriste sans foi ni loi.

On peut même envisager que chaque midi que les gens s'arrêtent dans toute l'étendue de la RDC pendant une minute en solidarité avec nos amis de l'Est. Ou que l'on puisse faire sonner les cloches des églises pour alerter l'opinion tant natio-

nale qu'internationale et éviter ainsi l'omerta, ce silence coupable, complice du génocide de l'Est, prélude de la balkanisation du pays. Une balkanisation que Patrice Lumumba dénonçait déjà dès les premières heures de l'indépendance de notre pays. Il n'y a pas très longtemps, Son Eminence, cardinal Ambongo, avait fustigé avec des mots pointus et tranchants ce qui se

trame dans l'Est du pays.

Que le Seigneur, Dieu, le Grand miséricordieux, réserve une place de choix à nos frères disparus, dans son royaume, sans souffrance, sans injustice, sans ignorance, sans intolérance, sans nuisance, sans insouciance, sans médisance.

MOÏSE MONI IDI DELLA
SALUKA'ONYA
PORTE-PAROLE DU PEUPLE

Enfin, un appel d'offres : l'IGF se conforme désormais à la loi

Vaut mieux tard que jamais. Après deux marchés publics (construction de l'amphithéâtre et commande des Jeeps pour inspecteurs) entourés d'une certaine opacité, l'Inspection générale des finances (IGF), cet important service de contrôle placé sous la tutelle directe du Président de la République, vient enfin de retrouver le chemin de la raison. Deux appels d'offres ont été lancés, la semaine dernière, par l'IGF. C'est la meilleure pour ce service public de revenir dans la légalité, là où la loi sur les marchés publics interdit toute procédure de gré à gré. Econews avait une bonne raison de lancer l'alerte. Que le patron de l'IGF revienne à la norme, on ne peut que l'applaudir. Au nom de l'Etat de droit.

HUGO TAMUSA

Jules Alingete Key, inspecteur général des finances - chef de service de l'IGF (Inspection générale des finances), l'a finalement compris. La loi n'offre pas aux donneurs des leçons le loisir de la violer et aux autres l'obligation de se conformer scrupuleusement aux dispositions légales.

Econews peut se réjouir d'avoir désormais contribué à imposer à ceux qui échappaient

aux règles de se soumettre désormais à la loi. L'IGF a réalisé au moins deux marchés sans respecter la procédure d'appel d'offres qui garantit à tous un minimum de transparence. Ce que son chef, Jules Alingete, a toujours reproché à ceux qu'il a qualifiés des « voleurs ».

Aussi curieux que cela puisse paraître, il a acquis des Jeeps en faveur des inspecteurs des finances sans passer par un appel d'offres. Du gré à gré qui a donné lieu à



Jules Alingete Key, le patron de l'IGF

des versements des commissions occultes. Un agissement condamnable par la loi. Un achat direct n'aurait pas

donné lieu à une intervention de l'IGF. Cette intervention qui engage l'IGF la soumet aux mêmes règles que les autres.

En deuxième lieu, l'IGF a construit un amphithéâtre que le Chef de l'Etat est venu en personne inaugurer. Même s'il y a des choses à dire sur cette activité, il faut dire qu'ici aussi, aucun appel d'offres n'a été retrouvé. La suite devient clair que tous ceux qui font des bruits ne sont pas aussi clean qu'ils ne le prétendent.

VOIE DE LA RAISON

Mis dos au mur, Jules Alingete a lâché ses « robots communicants » afin de réduire en cendres Econews. Les arguments étaient tellement spécieux que leur maître a dû battre en retraite.

C'est donc avec le sentiment d'un travail accompli qu'Econews a lu un appel d'offres de l'IGF dans un journal de Kinshasa. La bonne gouvernance vient de faire son entrée à l'IGF où un potentat a terrorisé tant à l'interne qu'à l'externe. Les choses devraient se passer ainsi pour tout le monde.

Assemblée nationale : le dossier de la Céni bouclé, Mboso envoie les députés nationaux en vacances

ECONEWS

l'Assemblée nationale, ce sont déjà les vacances. Contrairement à l'usage, la chambre basse du Parlement a bénéficié d'une rallonge de quelques jours pour boucler tous les dossiers en suspens avant de clôturer la session ordinaire de septembre. Son président, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, a finalement réussi son coup en complétant le bureau de la Céni (Commission électorale nationale indépendante) qui affiche désormais complet par l'entérinement de trois nouveaux membres issus tous des rangs du FCC de Joseph Kabila Kabange, à savoir Didi Manara (2^{ème} vice-président), Agée Matembo (questeur) et Joseph Ilongo (membre).

BILAN POSITIF, SELON MBOSO

La session ordinaire de septembre 2021 s'est donc clôturée, le vendredi 24 décembre, à l'Assemblée nationale où son président, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, a brossé le contexte social, politique, sécuritaire et sanitaire dans lequel s'est ouverte la session ordinaire de septembre 2021. Selon lui, le plus grand événement politique aura été le processus électoral et surtout l'entérinement de nouveaux membres de la Ceni.

Au bilan de cette session essentiellement budgétaire, Christophe Mboso a épinglé, entre autres, 54 initiatives législatives dont 16 projets de lois et 39 propositions de lois, 20 ont été examinées en plénières et envoyées en commissions, 17 adoptées, 6 en attente d'adoption en première lecture et 14 en cours d'examen ou d'analyse approfondie en application de l'article 248 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

En effet, toutes les questions écrites jugées recevables ont été transmises aux membres du gouvernement concernés par le sujet et des réponses y réservées envoyées à leurs initiateurs.

En ce qui concerne les questions orales et avec ou sans débat, la crainte exercée par le dépôt tardif de documents annexes du projet de loi de finances de l'exercice 2022, du projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2021 et du projet de loi portant reddition des comptes de la loi de finances de l'exercice 2020 n'a pas permis de les aligner toutes.

Néanmoins, quelques questions orales avec débat ont été programmées au cours de cette session, entre autres, celles adressées au VPM de l'Intérieur au sujet de la situation qui prévaut dans la province du Sankuru; au

ministre de l'EPST au sujet de l'amélioration des conditions sociales des enseignants, et au ministre de l'ESU au sujet de la mesure fixant à 70% requis pour l'admission en faculté de médecine.

Session qui aurait dû se clôturer le 15 décembre, elle a été retardée en application de l'article 144, alinéa 3 de la Constitution en vue de permettre au gouvernement de faire face aux mesures dictées par l'état de siège proclamé et dont la prorogation a été autorisée 12 fois et la nécessité pour les deux chambres du Parlement d'adopter la loi de finances, pour l'exercice 2022, et pour l'Assemblée nationale de parachever le processus d'entérinement des membres de la Ceni.

Dans le même contexte, le bureau avait dépêché une mission d'information parlementaire sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et la destruction de l'environnement en territoire de Mwenga dans le Sud-Kivu. Les recommandations issues de cette enquête ont été transmises au gouvernement.

Au chapitre du contrôle parlementaire, l'Assemblée nationale a adopté deux résolutions de mise en place de deux commissions d'enquête parlementaire, l'une sur l'évaluation des contrats miniers et l'autre sur les contrats de con-

cessions forestières et des terres arables.

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée nationale a mené une intense activité, à travers de nombreuses visites de travail et des échanges avec des diplomates, chefs de missions diplomatiques accrédités dans le pays, des responsables des agences des Nations Unies et d'autres assemblées législatives sœurs africaines, européennes, asiatiques et américaines.

PRODUCTION PARLEMENTAIRE

Cette session, a-t-il dit, a été consacrée à l'exercice de la première mission du Parlement, à savoir légiférer sur les matières législatives inscrites à notre calendrier. En application des articles 144 de la Constitution et à la demande du président de la République, chef de l'Etat, les deux Chambres du parlement ont adopté à 12 reprises les lois portant autorisation de la prorogation de l'état de siège proclamé dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, aux termes de l'ordonnance n°21/015 du 3 mai 2021 afin de permettre aux forces de défense et de sécurité de poursuivre les opérations militaires destinées à neutraliser les groupes armés et autres forces terroristes et d'assurer la sécurité des po-

pulations dans cette partie du territoire national.

Il a saisi cette occasion pour inviter solennellement le gouvernement, les populations, les leaders politiques ainsi que tous les honorables à continuer à apporter leur soutien aux forces de défense et de sécurité engagées dans ces opérations.

L'examen des initiatives législatives touchant le social des Congolais ainsi que le respect des droits humains a fait le menu de cette session. C'est dans ce cadre que la Chambre basse a examiné et adopté la proposition de loi portant régime spécial de sécurité sociale des agents de l'Etat.

S'agissant du respect des engagements internationaux, en matière de respect des droits humains, les deux Chambres du parlement ont examiné et adopté la proposition de loi organique portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap. L'Assemblée nationale a, dans le même registre, adopté le projet de loi autorisant l'adhésion de la RDC au Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées, sans oublier la proposition de loi portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées; lesquelles ont été envoyées en seconde lecture au Sénat.

Mobilisation accrue des recettes de l'Etat : la DGI remporte la palme d'or

En matière de mobilisation des recettes de l'Etat en RDC, l'année 2021 a été celle de tous les records. Parmi les trois régies financières nationales, la palme d'or revient à la Direction Générale des Impôts (DGI) qui, au 15 décembre 2021, a atteint les assignations du contrat de performance avec 111%, soit 6.267 milliards de CDF mobilisés sur 4.900 milliards de CDF prévus. Ce qui lui a valu les félicitations du Gouvernement, réuni vendredi en Conseil des ministres.

ECONOMIE

Plus que quelques jours pour procéder enfin au bilan de l'année 2021. Au ministère des Finances, l'heure est à la revue à mi-parcours des performances de trois régies financières nationales (DGI, DGDA et DGRAD).

Lors de la réunion du Conseil des ministres, vendredi 24 décembre 2021 sous la présidence du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le ministre des Finances, Nicolas Kaeadi Kadima-Nzuzi, a informé le Conseil de l'état de mobilisation des recettes publiques dans le cadre de mise en œuvre des mesures édictées par le Gouvernement.

A ce sujet, il a indiqué que la situation de la trésorerie de l'Etat du 1^{er} janvier au 23 décembre 2021 a affiché les recettes collectées de l'ordre de 11.304,4 milliards de francs congolais. Ce qui représente un taux d'exécution de 121% par rapport aux assignations budgétaires initiales fixées à 9.374,5 milliards de CDF.

Le ministre des Finances a précisé que les prévisions du budget initial ont été atteintes

depuis le mois d'octobre dernier. «L'objectif des recettes de 10.178 milliards de CDF fixé dans l'Accord avec le Fonds Monétaire International a été atteint durant le mois de novembre 2021. Et les assignations du contrat de performance ont été atteintes depuis le 15 décembre 2021», rapporte le compte rendu du Gouvernement, lu par Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement.

La tendance haussière des recettes déclenchée depuis avril 2021 continue à se maintenir avec une moyenne de 940 milliards de CDF. Ainsi, pour toute l'année 2021, les recettes ont augmenté avec une moyenne de plus de 25% par rapport à la moyenne annuelle des cinq dernières années, calculée en francs congolais à taux constant.

Si les régies ont dépassé les prévisions du budget initial, seule la Direction Générale des Impôts (DGI) a atteint les assignations du contrat de performance avec 111% (6.267 milliards de CDF mobilisés sur 4.900 milliards de CDF prévus).

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, a salué les

performances des régies financières sous l'encadrement des ministres en charge des Finances et du Budget. Pour 2022, il a recommandé de travailler à l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la dépense.

Sur son compte twitter, le ministère des Finances s'est félicité de la bonne progression des recettes de l'Etat en 2021. «La tendance haussière des recettes déclenchée depuis avril 2021 continue à se maintenir, avec une moyenne de 940 milliards CDF. En bref, toutes les régies ont dépassé les prévisions du budget initial», a écrit le ministre des Finances sur son compte twitter.

STRUCTURE DE DÉPENSE PUBLIQUE : CHANGER DE PARADIGME

Si les recettes de l'Etat sont allées en flèche au cours de l'exercice 2021, la structure des

dépenses reste toujours une épine dans la peau du Gouvernement. Améliorer la qualité des dépenses reste donc un défi permanent. En cette matière, la République Démocratique du Congo est encore loin de sortir des sentiers battus.

Ce que reconnaît d'ailleurs le ministère des Finances. «Pour une gestion parcimonieuse et rationnelle des recettes publiques, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, a recommandé au cours de la réunion du Conseil des ministres, l'amélioration de la qualité de la dépense en 2022 pour permettre au gouvernement des «warriors» de répondre efficacement aux attentes du peuple», lit-on sur le compte twitter du ministre des Finances.

Pour sa part, Engunda Ikala, prône la révision de fond en comble de la structure des dépenses. Dans une tribune, largement par-

tagée sur la toile, il lance : «Changer maintenant ou être condamné au sous-développement».

Il pose son analyse en ces termes : «Si nous continuons à avoir cette structure des dépenses publiques en RDC où 67% des dépenses sont affectées aux rémunérations & fonctionnements et moins 10% aux investissements, l'année 2022 sera aussi mauvaise que l'année 2021 en matière de qualité de dépense publique». Et de poursuivre : «Soyons sincère et sérieux, aucun pays ne s'est développé en consacrant 70% de ses ressources financières à payer les salaires et le fonctionnement de ses institutions. Si le Chef de l'Etat veut espérer atteindre quelques objectifs que ce soit durant les deux ans de mandat qui lui restent, il faut absolument, je dis bien absolument, diminuer le train de vie des institutions».

DÉPENSES PUBLIQUES RDC SITUATION 30 NOVEMBRE 2021		
RUBRIQUES	DÉPENSES (USD)	POURCENTAGE
Fonctionnement des institutions	569.804.613.59	12,64
Fonctionnement des ministères	492.610.003.12	10,93
Remunerations	1.993.805.860.23	44,22
Dettes publiques	360.224.039.49	7,99
Retrocessions aux régies financières	266.008.810.61	5,90
Investissement sur ressources propres	75.782.386.14	1,68
Investissement sur ressources extérieures	344.493.032.73	7,64
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Propres	21.131.420.48	0,47
Investissements sur Transfert aux Provinces Et ETD	6.898.531.26	0,15
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	116.091.860.79	2,57
Bourse d'études	24.859.75	0,00
TVA remboursable	0,00	0,00
Mise à la retraite	0,00	0,00
Fonds de péréquation	0,00	0,00
Reste des dépenses	261.612.996.80	5,80
TOTAL	4.508.488.414.98	100,00

Source : ESB DE DÉPENSES PAR FINANCEMENT ET RUBRIQUE : EXÉCUTION AU 30/11/2021 (SITUATION PROVISOIRE)
Auteur : ENGUNDA IKALA

Exploitation minière illégale dans le Parc national de l'Upemba : le Britannique Robert Muir mis en cause

FRANCIS M.

Directeur du Parc national de l'Upemba, jus-qu'à étendre son influence dans le Parc national de Kundelungu, dans la province du Haut-Katanga, le Britannique Robert Muir se sert du partenariat qui le lie à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) pour faire prospérer ses activités illicites, dont l'exploitation minière, en violation flagrante de la loi minière de la République Démocratique du Congo.

Sur son compte twitter, Melania Kourgel, écologiste de la faune, avocat de l'environnement et défenseur de la nature, dénonce les activités illicites de Robert Muir dans la concession du Parc national de l'Upemba.

«Alerte Parc Upemba. Selon le rapport d'une ONG à Mitwaba, le Britannique Robert Muir serait l'acteur principal dans exploitation des minerais au Parc Upemba, notamment à Kasenga et Tengabilimbwe, complicité avec les écogardes», écrit Melania Kourgel.

Décidément, Robert Muir pense avoir fait du Parc national de l'Upemba son bien privé, généralement couvert dans ses frasques par l'Union européenne, principal bailleur de fonds de sa fondation,



FORGOTTEN PARKS foundation

Derrière son ONG, Forgiven Parks Foundation, Robert Muir fait prospérer dans le noir une entreprise d'exploitation minière

Forgiven Parks Foundation (FPF).

Dans ses révélations, Melania Kourgel va plus loin en reprenant le réseau qui accompagne Robert Muir dans son entreprise de prédation. «Chassé du Virunga, Maiko et protégé par le titulaire du CorPPH (Ndlr : une branche des Forces armées de la RDC chargée de la protection des aires protégées) devenu son ami, Muir, avec sa complice Tina Lain et certains rangers corrompus notamment le directeur provincial adjoint. Selon rapport, ceci serait la source de son combat contre les cadres administratifs de l'ICCN», note Melania Kourgel.

Selon elle, «le même rapport signale qu'ils seraient en train de vouloir faire porter le chapeau à un conservateur actuellement bloqué à Kinshasa qui aurait découvert leur machination, mais sans rapporter les preuves aux autorités à Kinshasa».

Avec ces nouvelles révélations, on comprend aisément pourquoi Robert Muir et son principal financier, l'Union européenne, s'opposent farouchement au projet hydroélectrique Sombwe, porté par le Congolais Eric Monga avec la société Kipay Investments. En réalité, il s'agit pour Robert Muir de faire prospérer ces activités illicites dans le Parc, craignant qu'avec le développement du projet Sombwe, la partie sombre des activités de son ONG FPF soit finalement portée au grand jour.

Une fois de plus, Kinshasa est interpellé. Il s'agit de passer au peigne fin les activités de Robert Muir et de son ONG FPF dans le Parc national de l'Upemba, en élargissant les investigations jusqu'au Parc de Kundelungu.

On se rappelle qu'en octobre dernier, six ONG, regroupées au sein de la

coalition «Tous pour la RD Congo», avaient accusé également un sujet britannique Robert Muir, responsable de Forgiven Parks Foundation, des faits de corruption et détournement de fonds destinés à la conservation du Parc national de l'Upemba. C'est ce que renseigne leur communiqué de presse publié mercredi 29 septembre 2021.

En effet, «Tous pour la RD Congo» reprochait également au sujet britannique Robert Muir de violer «massivement et continuellement» les droits de l'homme en toute impunité autour du Parc national de l'Upemba.

Compte tenu du climat de terreur qu'entretient Robert Muir dans les aires protégées du Haut-Katanga, cette Coalition de la Société civile recommandait au Gouvernement de : «résilier le contrat le liant à Robert Muir et sa bande; diligenter une enquête sur le terrain sur des cas de violations de droits de l'homme avancés par lui et sa bande par les missionnaires européens et les populations congolaises vivant autour du Parc national de l'Upemba et Kundelungu; déferer Robert Muir devant des instances judiciaires de la République Démocratique du Congo et celles de l'Union Européenne au cas où les ac-

cusations contre lui sont confirmées après enquêtes indépendantes et objectives pour violences faites contre les citoyens d'un Etat souverain; - revoir les autorisations de certaines organisations non gouvernementales étrangères (et/ou internationales) accusées de violation des droits de l'homme en RDC».

Tout en invitant les organisations locales de la Société civile à une prise de conscience, la Coalition invitait, par conséquent, l'Union européenne à : «diligenter une enquête en RDC et en Europe assortie de sanctions exemplaires sur les accusations et dénonciations multiples des populations congolaises autour du Parc national de l'Upemba contre Robert Muir de Forgiven Parks et sa bande; procéder à la diligence raisonnable lors du recrutement des citoyens occidentaux avec lesquels elle collabore en RDC à la demande de l'Union européenne ou des pays membres de l'Union européenne; protéger physiquement des missionnaires européens vivant autour du Parc de l'Upemba dont le Frère Louis Aerden, OFM, un sujet belge qui a eu le courage de signer plusieurs rapports dénonçant les violations de droits de l'homme par M. Muir de Forgiven Parks et sa bande».

Desmond Tutu, la conscience de l'Afrique du Sud

L'archevêque anglican sud-africain Desmond Tutu, icône de la lutte contre l'apartheid, est décédé, dimanche, à l'âge de 90 ans. Surnommé « The Arch », il avait reçu le prix Nobel de la paix en 1984 pour sa contribution à apporter une solution et mettre fin au régime ségrégationniste en place en Afrique du Sud durant quatre décennies.

ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE

Il était un rire, une énergie et surtout une conscience. L'ancien archevêque sud-africain Desmond Tutu est décédé dimanche à 90 ans, au terme d'une vie de combat, d'abord contre l'apartheid, puis pour la réconciliation de son pays et la défense des droits de l'Homme.

La « Nation arc-en-ciel », c'est lui. Desmond Tutu a utilisé cette expression pour la première fois en 1993. Il était une icône de la lutte contre l'apartheid et avait pour cela reçu le prix Nobel de la paix en 1984.

Jusqu'à son dernier souffle, le prix Nobel de la paix a imposé sa petite silhouette ronde et son franc-parler légendaire pour dénoncer les injustices et écorner tous les pouvoirs, quels qu'ils soient.

Affaibli, depuis quelque temps, il ne parlait plus en public. Mais il saluait les journalistes, sourire ou regard malicieux, à chacune de ses sorties récentes, lors de son vaccin contre le Covid ou d'un office pour ses 90 ans.

« C'est un grand privilège, un honneur que les gens pensent que votre seul nom peut changer les choses », confiait à l'AFP le prêtre anglican en 2011.

S'ils ont inspiré les foules, les engagements de Desmond Tutu ont aussi beaucoup irrité.

Son église anglicane par exemple, quand il défendait les droits des homosexuels (« je ne pourrais pas vénérer un Dieu homophobe ») ou, plus

récemment, le droit de mourir dignement. La Chine aussi, chaque fois qu'il prenait partie pour le Dalai Lama. Ou encore les gouvernements sud-africains successifs, dont il a dénoncé les turpitudes.

Même son ami Nelson Mandela n'a pas échappé à ses foudres. A son arrivée au pouvoir en 1994, Tutu a reproché à son Congrès national africain (ANC) une mentalité de « profiteur ».

Ses convictions étaient fermes, mais « the Arch », un de ses surnoms, les a toujours défendues avec une joyeuse exubérance.

Volontiers blagueur, y compris à ses dépens, il n'hésitait pas à agrémente ses harangues de quelques pas de danse et d'un rire proche du gloussement devenu sa marque de fabrique.

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a fait part, dans un communiqué, de « sa profonde tristesse suite au décès, ce dimanche », de cette figure essentielle de l'histoire du pays.

« Le décès de l'archevêque émérite Desmond Tutu est un nouveau chapitre de deuil dans l'adieu de notre nation à une génération de Sud-Africains exceptionnels qui nous ont légué une Afrique du Sud libérée », a ajouté le président.

« NATION ARC-EN-CIEL »

Desmond Tutu a acquis sa notoriété aux pires heures du régime raciste de l'apartheid.

Alors prêtre, il organise des marches pacifiques contre la ségrégation et plaide



Desmond Tutu, ancien archevêque sud-africain est décédé dimanche à 90 ans

pour des sanctions internationales contre le régime blanc de Pretoria.

Seule sa robe lui épargnera la prison. Son combat non-violent est couronné du prix Nobel de la paix en 1984.

A l'avènement de la démocratie dix ans plus tard, celui qui a donné à l'Afrique du Sud le surnom de « Nation arc-en-ciel » préside la Commission vérité et réconciliation (TRC) qui, espère-t-il, doit permettre au pays de tourner la page de la haine raciale.

« Je marche sur des nuages. C'est un sentiment incroyable, comme de tomber amoureux », confie-t-il. « Nous, Sud-Africains, allons devenir le peuple arc-en-ciel du monde ».

Ses espoirs sont vite déçus. La majorité noire a acquis le droit de vote, mais reste largement pauvre.

Fidèle à ses engagements, le « curé » du Cap devient alors le pourfendeur des dérives du gouvernement de l'ANC, à commencer par les errements de l'ancien président Thabo Mbeki dans la lutte contre le sida.

En 2013, il promet même de ne plus jamais voter pour le parti qui a triomphé de l'apartheid. « Je n'ai pas combattu pour chasser des gens qui se prenaient pour des dieux de pacotille et les remplacer par d'autres

qui pensent en être aussi », déplore Tutu.

« TÊMÉRITÉ »

Inlassable militant de l'unité raciale, il ne craint pas en 2011 de proposer une taxe sur la richesse des seuls Blancs pour corriger les inégalités. « Ils ont profité de l'apartheid », plaide-t-il.

A l'étranger, on le voit aussi sur tous les théâtres de conflits, RD Congo, Soudan, Kenya ou Palestine. Il appelle à juger les dirigeants occidentaux pour la guerre en Irak.

Chemin faisant, il gagne le cœur de nombreuses personnalités.

Le Dalai Lama en fait son « frère aîné spirituel », le président américain Barack Obama « un symbole de gentillesse et de paix ». Et le dernier président sud-africain blanc Frederik de Klerk confessait « un immense respect pour sa témérité ».

Nelson Mandela en faisait même un saint. « Dieu attend l'archevêque, il va l'accueillir à bras ouverts », écrit-il. « Si Desmond arrive au paradis et se voit refuser l'entrée, alors aucun de nous n'y entrera ».

A l'inverse, l'ancien président zimbabwéen Robert Mugabe, dont il a étrillé la dérive dictatoriale, le taxait de « méchant petit homme en robe ».

Quand on l'interrogeait sur sa célébrité, l'archevêque

souriait. Et remerciait sa famille de l'aider à garder les pieds sur terre.

« Ma femme a mis une pancarte dans notre chambre, qui dit « tu as le droit d'avoir des opinions erronées », racontait-il. « Ils sont là pour dégonfler la haute opinion que j'ai de moi-même ! »

VITALITÉ STUPÉFIANTE

Desmond Tutu est né le 7 octobre 1931 dans l'anonymat de Klerksdorp, petite cité minière au sud-ouest de Johannesburg.

Enfant, il souffre de poliomyélite. Marqué par cette expérience, il veut devenir médecin mais y renonce faute de moyens. Il sera enseignant, avant de démissionner pour protester contre l'éducation de moindre qualité réservée aux Noirs et d'entrer au séminaire.

Ordonné prêtre à 30 ans, il étudie et enseigne au Royaume-Uni et au Lesotho, puis s'établit à Johannesburg en 1975. Avant d'être nommé archevêque du Cap et chef de la communauté anglicane de son pays.

Il était marié depuis 1955 à Leah, dont il a eu quatre enfants.

Malgré un cancer de la prostate diagnostiqué en 1997 et plusieurs séjours à l'hôpital, cet homme d'une vitalité stupéfiante ne s'est retiré que très progressivement de la vie publique, partageant un compte Twitter avec sa fille Mpho, qui dirige sa Fondation.

Jusqu'au bout, il s'est accroché à son rêve d'une Afrique du Sud multiraciale et égalitaire.

A la mort de Nelson Mandela en 2013, Desmond Tutu avait réveillé une cérémonie officielle bien ennuyeuse en faisant hurler un puissant « oui » à la foule après lui avoir lancé « nous promettons à Dieu que nous allons suivre l'exemple de Nelson Mandela ! »

La Ligue arabe recommande l'adoption d'une carte unifiée du monde arabe avec la carte complète du Maroc

ECONEWS AVEC MAP

La Ligue des États arabes a adressé une note à tous les organes et organisations sous sa bannière, recommandant l'adoption d'une carte unifiée dans tous les événements qu'ils organisent, en joignant une carte des pays arabes comprenant la carte complète du Maroc.

La MAP a appris de sources diplomatiques arabes que la Ligue arabe a

transmis cette Note à tous ses organes et organisations en exigeant le respect total de son contenu.

La position de la Ligue arabe est venue en réponse à une protestation exprimée, récemment, par la délégation algérienne au sein de la Ligue contre la publication de la carte complète du Maroc dans l'un des événements organisés par l'Organisation des femmes arabes au Caire.



La Ligue arabe a joint à la note, qui a été consultée par la MAP, une carte complète du monde arabe,

y compris une carte du Maroc qui comprend les provinces du Sud du Royaume.

Dans la même veine,

la dernière réunion ministérielle des ministres arabes de l'Habitat, organisée dans la capitale jordanienne, Amman, a souligné la nécessité de respecter la géographie et la souveraineté des États et à veiller dans toutes les manifestations organisées par les organismes, les fédérations et les organisations affiliés au Conseil des ministres arabes de l'Habitat, à publier la carte complète et non divisée du monde arabe.

Faible couverture vaccinale contre la COVID-19 : la RDC a franchi le cap de 200.000

Bien que la République Démocratique du Congo dispose de cinq gammes variées de plus de trois millions de doses de vaccin, à savoir AstraZeneca, Moderna, Pfizer, Johnson and Johnson et Sinovac, la couverture vaccinale contre la COVID-19 est très faible. Cela se justifie par le déficit de sensibilisation en la matière. Et pourtant, le gouvernement a tenu un colloque sur le financement de la campagne de sensibilisation à la vaccination. Malheureusement, on observe des sporadiques initiatives qui sont loin d'être à la hauteur de l'enjeu, du danger sanitaire et économique que représente cette pandémie. Pire, bien que le personnel de la riposte ait bénéficié de quelques mois d'apurement d'arriérés de salaire, il s'observe encore un certain désintéressement de l'action à ce niveau. Toutefois,

à la réunion hebdomadaire du gouvernement du vendredi 17 décembre 2021, le Premier ministre a appelé ses interlocuteurs à sensibiliser les gens à se faire vacciner. C'est une alerte pour l'Etat face à la recrudescence des cas de contamination à la COVID-19 dans sa nouvelle forme appelée «Omicron». Le Premier ministre, Sama Lukonde Kyenge, a encouragé les membres du gouvernement à prendre des dispositions pour sensibiliser la population à la vaccination et limiter le contact, notamment dans les audiences et activités respectives. Il a aussi rappelé l'exigence du respect des gestes barrières, particulièrement dans la ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

VÉRON KONGO

Selon les statistiques datées du 24 décembre 2021, la République Démocratique du Congo a enregistré 207.954 personnes vaccinées pour la première dose et 64.928 pour la deuxième dose, soit 272.882 personnes vaccinées au total et le taux de couverture vaccinale est de 0,18 %.

Bien que ces chiffres représentent une avancée par rapport aux jours précédents, le pays connaît une faible couverture vaccinale par rapport au niveau continental situé à 3,8%.

Par rapport aux différents vaccins disponibles, les statistiques fournies par le Comité national de riposte sur la situation vaccinale renseignent que 88.552 personnes ont été vaccinées avec le vaccin AstraZeneca dans quatorze provinces jusqu'au 8 octobre 2021. Parmi elles, 33.644 sont reve-



nues pour la deuxième dose.

59.253 personnes ont, quant à elles, été vaccinées en première dose du vaccin Moderna depuis le 12 septembre 2021 et 17.337 pour la deuxième dose.

Pour leur part, 25.350

personnes ont été vaccinées pour la première dose de Pfizer et 9.300 pour la deuxième dose au Nord-Kivu.

32.752 personnes ont été vaccinées en dose unique avec le vaccin Johnson and Johnson dont l'opération a dé-

buté le 28 octobre 2021, renseignent les statistiques.

Enfin, 2.027 personnes ont été vaccinées avec Sinovac pour la première dose et 644 pour la deuxième dose.

Pour rappel, depuis le début de la vaccination avec

Moderna, Pfizer, Johnson and Johnson et Sinovac, 374 sites sont fonctionnels dans les provinces ci-après : Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Lualaba, Sud-Ubangi, Haut-Uélé, Tshopo, Ituri, Kongo Central et Kwilu.

Près de 5.000 Congolais de la RDC réfugiés en Zambie optent pour un retour volontaire dans leur pays

VÉRON K.

Des Congolais ayant fui, il y a quatre ans, vers la Zambie pour échapper aux violences en République Démocratique du Congo, ont décidé volontairement de rentrer chez eux dans les mois à venir. Les cent premières personnes sont parties de la Zambie le 21 décembre dernier.

Tout en améliorant les conditions sanitaires pour un retour digne et sécurisé, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités zambiennes ont entamé le rapatriement volontaire des réfugiés congolais du camp de Mantapala, dans la province de Luapula, vers Pweto, dans la province du Haut-Katanga en RDC.

Les gouvernements de la Zambie et la RDC, le HCR et ses partenaires, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire



Les déplacés de guerres internes (photo d'archives)

mondial (PAM), travaillent en étroite collaboration pour soutenir les réfugiés de retour. Ce soutien comprend la fourniture de documents de rapatriement

volontaire, le traitement accéléré des formalités d'immigration, des examens de santé et des certificats scolaires pour permettre aux en-

fants de reprendre leurs études en RDC.

Le HCR et le PAM ont fourni deux bus et deux camions pour transporter les ré-

fugiés et leurs effets personnels, ainsi que de la nourriture pour le voyage. En outre, ils recevront une allocation en espèces pour les aider à reprendre leur vie en RDC.

L'UNICEF a amélioré les installations d'eau et d'assainissement du centre d'accueil du district de Chiengi, dans lequel les réfugiés de retour séjourneront, juste le temps de traiter les documents d'immigration avant d'entamer la dernière étape de leur voyage retour.

Le gouvernement zambien a aussi prévu un dépistage rapide de la Covid-19 pour les réfugiés au centre de santé rural de Mantapala, avant qu'ils n'entament leur voyage. Le HCR désinfectera les bus, fournira des masques et des désinfectants pour les mains et, avec les autorités, s'assurera du respect des mesures de prévention contre la Covid-19, notamment le chargement des bus à la moitié de leur capacité autorisée.

Suivi et évaluation des réformes sur le climat des affaires : une réunion restreinte prévue en janvier 2022

Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, est totalement engagé dans l'amélioration du climat des affaires. Vendredi en Conseil des ministres, il a consacré une partie de sa communication au suivi et évaluation des réformes sur le climat des affaires. Au-delà de l'Agence nationale pour l'amélioration des investissements (ANAPI), point focal du Gouvernement en la matière, le Président de la République a pris la décision de responsabiliser, au sein de son cabinet, la Cellule du Climat des Affaires pour piloter toutes les réformes. A la suite de l'expérimentation et de la validation du tableau de bord numérique et de la nécessité de faire le suivi et l'évaluation des réformes du climat des affaires, le Président de la République a invité, vendredi en Conseil des ministres, chacun des seize

(16) ministres concernés à « veiller personnellement à la mobilisation des points focaux déjà formés à cet outil de bonne gouvernance pour s'assurer de la mise à jour régulière et en temps réel des informations requises ».

La première évaluation aura lieu en réunion restreinte du Gouvernement en janvier prochain, a annoncé le Chef de l'Etat. Question sans doute de mettre tous les ministres sectoriels au pas dans le sens de l'assainissement de l'exercice des affaires en République Démocratique du Congo.

Voici le compte rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 24 décembre 2021.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA TRENTE-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la trente-quatrième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République ce vendredi 24 décembre 2021 par visioconférence, peu avant son départ pour une tournée dans les provinces du Kasai. Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
- II. Points d'informations;
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres;
- IV. Examen et adoption des dossiers;
- V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur quatre (04) points, à savoir :

1. De l'état des lieux de la liquidation des Lignes Aériennes Congolaises (LAC)

Au sujet des litiges qui concerne cette entreprise, sept ans après sa liquidation, le Chef de l'Etat a instruit la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille, en collaboration avec son collègue des Transports, Voies de communication et de Désenclavement, de présenter à la prochaine réunion du Conseil des ministres, un rapport succinct sur l'état des lieux de la liquidation des LAC.

Ce rapport devra comporter les éléments suivants : la créance certifiée des LAC sur l'Etat congolais, la dette sociale certifiée due aux agents des LAC, la dette envers

d'autres créanciers, la valeur marchande du patrimoine existant, les autres litiges importants.

L'enjeu sera d'apprécier le patrimoine disponible des LAC d'une part, et de faciliter une meilleure prise de décision en rapport avec la mise en œuvre d'un nouveau véhicule à même de propulser l'exploitation optimale des activités aériennes dans notre pays, d'autre part.

2. De l'inscription de la rumba au patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Revenant sur le thème retenu par l'Union Africaine pour l'année 2021, à savoir : « Arts, culture et patrimoine : un levier pour construire l'Afrique que nous voulons », le Président de la République a rappelé que ce credo était pour lui un engagement de faire de la culture un pilier majeur de la mandature de la République Démocratique du Congo aî la tête de l'Union Africaine.

La rumba congolaise qui constitue la composante la plus fédératrice des peuples de nos deux Congo, est, par ailleurs, un élément capital de sauvegarde de notre unité nationale.

Le Chef de l'Etat a saisi cette occasion pour féliciter toutes les personnes qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à l'aboutissement heureux de ce plaidoyer.

Afin de capitaliser sur cet événement mémorable, et en hommage aux pères fondateurs de ce précieux patrimoine culturel et à ses gardiens qui en assurent la pérennité, le Chef de l'Etat a chargé le Premier ministre de conduire, avec le concours des membres du Gouvernement concernés et d'autres parties prenantes, des réflexions devant permettre de produire un plan



Patrick Muyaya Katembwe, Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement

d'action stratégique à court et à moyen terme, visant notamment à :

– Promouvoir de manière significative, sur les plans national et international, la musique congolaise, en général, et la Rumba congolaise, en particulier;

– Redynamiser le dispositif national de lutte contre la contrefaçon et la commercialisation illicite, sous toutes ses formes, des œuvres d'art musical congolaise, tant sur le territoire national qu'en dehors de ce dernier;

– Assurer un suivi permanent des travaux de construction du centre culturel et artistique pour l'Afrique Centrale destiné notamment à offrir un cadre d'expression plus approprié à la rumba congolaise;

– Organiser des mécanismes de capitalisation nationale et internationale de la rumba congolaise en tant qu'outil de création des richesses pour l'économie nationale;

3. De la Couverture Santé Universelle (CSU)

En perspective du démarrage effectif de la Couverture Santé Universelle en 2022, le Président de la République a rappelé avoir chargé le Premier ministre de rendre opérationnels les instruments de facilitation de sa mise en œuvre, conformément au Plan Stratégique National adopté par le Comité de pilotage, par la signature des actes réglementaires devant les instituer.

Il s'agit notamment :

– Du Fonds de Solidarité pour la Santé;

– Du Fonds de Promotion pour la Santé;

– De l'Autorité de Régulation de la Couverture Santé Universelle;

– De l'Institut National de Santé Publique;

– De l'Agence Nationale d'Ingénierie et d'Informatique de la Santé (ADCIS).

Le Chef de l'Etat a tenu aussi à souligner que lors de la 31^{ème} réunion du Conseil des ministres du 03 décembre 2021, comme à la première réunion du Comité de pilotage présidée le 07 décembre 2021 et, plus récemment dans son adresse à la

Nation devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès, il avait décrété la Couverture Santé Universelle « Cause Nationale » pour ce qu'elle représente pour la population Congolaise, à savoir l'accès gratuit aux soins de santé.

4. Du suivi et évaluation des réformes sur le climat des affaires

A la suite de l'expérimentation et de la validation du tableau de bord numérique et de la nécessité de faire le suivi et l'évaluation des réformes du climat des affaires, le Président de la République a invité chacun des seize (16) ministres concernés à veiller personnellement à la mobilisation des points focaux déjà formés à cet outil de bonne gouvernance pour s'assurer de la mise à jour régulière et en temps réel des informations requises.

La première évaluation aura lieu en réunion restreinte du Gouvernement en janvier prochain.

Après sa communication, le Président de la République

(Suite à la page 9)

COMPTE RENDU DE LA TRENTE-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

blique s'est retiré du Conseil tout en chargeant le Premier ministre de poursuivre la réunion.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. État et administration du territoire

Le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, a fait le point sur l'état du territoire national qui demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

– La participation du Chef de l'Etat et Président en exercice de l'Union Africaine, le 19 décembre 2021, aux travaux préparatoires du Sommet Union Européenne – Union Africaine qui se tiendra en février 2022 et au sommet Turquie – Afrique à Istanbul le 18 décembre 2021;

– Le renforcement par le Gouvernement central des mesures barrières, en vue de faire face aux nouvelles vagues de la Covid-19 en circulation à travers le monde;

– Les manifestations de rue organisées le 20 décembre 2021 par les organisations de la société civile dans la ville de Goma.

Sur plan politique, le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a informé le Conseil de la tenue à Kinshasa, du 22 au 23 décembre 2021, de la huitième session de la Conférence des Gouverneurs de province ayant pour thème: «*la stabilité dans la gouvernance des provinces, gage de la réussite du programme de développement local des 145 territoires et du programme d'urgence intégré de développement communautaire*».

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre Défense nationale et Anciens combattants a fait le point au Conseil de la situation sécuritaire qui demeure sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il a indiqué que dans tous les secteurs opérationnels l'alerte maximale des Unités reste maintenue. Les opérations de traque se poursuivent sur tous les axes contre l'activisme des groupes armés, l'objectif étant de ramener la paix dans cette partie de la

République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne les opérations conjointes, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), appuyées par les Forces de Défense du Peuple Ougandais (UPDF), ont conquis Kambi Ya Jua 2, deuxième grand sanctuaire des terroristes ADF.

Ce bastion est tombé après des combats acharnés au sol et des bombardements de l'aviation et de l'artillerie de la veille. Des opérations ciblées sur d'autres bastions se poursuivent.

Dans le secteur opérationnel Sukola II Nord-Kivu, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo sont en opération d'envergure contre les FDLR et autres groupes armés locaux.

Grâce à une stratégie d'anticipation, l'attaque du village Bukima en groupement de Kisigari (territoire de Rutshuru) par des terroristes M23 a été repoussée dans la nuit du 22 au 23 décembre 2021. Cette contrée est sous contrôle de notre armée qui poursuit les fouilles en profondeur.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la situation globale de la pandémie à Covid-19 dans le pays.

Considérant la présence du nouveau variant de souche Omicron en République Démocratique du Congo, il a tenu à inviter notre population à utiliser l'ensemble des outils anti-Covid-19 qui existent : port correct de masques, vaccination et respect des gestes barrières surtout en cette période de fêtes de fin d'année – période propice aux rassemblements et donc, à une plus grande circulation du Coronavirus.

Le Gouvernement a rendu disponible une gamme variée de vaccins anti-Covid-19 gratuitement en faveur de notre population. Le taux global d'occupation des lits dans les Centres de Traitement de Covid-19 à Kinshasa est inférieur à 40%.

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la décision du Comité de conjoncture Économique dont la réunion du 15 décembre dernier a chargé le ministre des Finances de retracer la destination des fonds Covid-19

payés par les bénéficiaires des certificats PCR délivrés après les tests PCR Covid-19 voyage.

Il a préconisé la mise en place d'une Commission ad hoc sous la supervision du ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention afin de s'y atteler.

Par ailleurs, il a fait part au Conseil de la déclaration solennelle de la fin de l'épidémie de méningite dans la zone de santé de Banalia dans la province de la Tshopo. Cela fait suite à l'absence de contamination depuis plusieurs semaines et à la baisse du taux d'attaque étant descendu sous le seuil d'alerte pendant deux semaines consécutives.

II.4. Programme de transformation numérique, portail web de la République et Charte graphique

Le ministre du Numérique a présenté au Conseil des ministres la Feuille de route du Programme de Transformation Numérique de la République Démocratique du Congo. Cette présentation a été axée notamment sur:

– Le plan d'actions prioritaires, comprenant les projets et actions à réaliser par secteurs, leur chronogramme de réalisation ainsi que leur budget estimatif;

– Les conditions de succès;

– Les recommandations.

Cette feuille de route présentée comprend d'une part, quelques projets structurants à mettre en œuvre dans une perspective à moyen et long terme et d'autre part, des projets prioritaires susceptibles d'être mis en place très rapidement.

En guise de recommandation, la feuille de route du PTNRDC prévoit :

– L'adoption du cadre réglementaire adapté au numérique (Code du Numérique);

– La mise en place du cadre institutionnel par les actes réglementaires;

– La passation des marchés publics avec des prestataires répondant aux conditions fixées par la loi sur les marchés publics ou la loi sur les Partenariats Publics-Privés - PPP, avec le concours des ministères sectoriels;

– L'exécution des projets listés;

– Une campagne de vulgarisation et d'appropriation du PTNRDC.

Le Conseil de ministres a formulé la recommandation d'intégration d'une

cartographie en faveur des personnes vivant avec handicap en raison de la portée sociale de l'action gouvernementale ainsi que de leur représentativité, en vue de permettre une meilleure approche dans la perspective de planification des actions de solidarité en leur faveur.

De la charte graphique du Gouvernement

Dans le souci de doter le Gouvernement de la République d'une image de marque reposant sur une communication numérique harmonieuse, les ministres du Numérique et celui de la Communication et des Médias ont présenté au Conseil la Charte graphique du Gouvernement.

Cette Charte définit d'une part, les règles qui encadrent l'identité visuelle du Gouvernement et détermine d'autre part, le logotype, les émetteurs du Gouvernement, les règles d'usage, la composition, la typographie et les couleurs, ainsi que leurs dimensionnements et déclinaisons sur différents supports de communication.

Ces règles s'appliqueront à tous les ministères du Gouvernement, leurs administrations et services rattachés.

Une attention particulière a été portée sur l'harmonisation des noms de domaines du Gouvernement qui ont été réservés sur le sous domaine gov.cd avec pour principale recommandation l'utilisation d'adresses mail professionnelles par tous les membres du Gouvernement, leurs administrations et services sous tutelle.

DU PORTAIL DE LA RÉPUBLIQUE

Les ministres du Numérique et celui de la Communication et des Médias ont présenté au Conseil des ministres le portail de la République, une vitrine qui permet de doter le Gouvernement d'un outil attractif, innovant et intuitif qui présente les axes, actions et activités de tous les secteurs du pays et ainsi lutter contre la propagation des fake news. Le portail de la République est à considérer comme le hub (carrefour) transactionnel et d'entrée sur la toile en République Démocratique du Congo et représente notre pays, sur base de sa Constitution, en décrivant :

– Son histoire et sa géographie;

– Ses institutions, son patrimoine culturel, faunique et

floristique;

– Ses richesses en sol et en sous-sol;

– Sa capacité à attirer les investissements, etc.

Le Conseil des ministres a recommandé la mise en place d'une Commission interministérielle Numérique - Communication et Médias avec l'accompagnement de la Primature, afin d'assurer dans le meilleur délai, la gouvernance du portail de la République et la mise en œuvre effective de l'identité visuelle définie dans la charte graphique du Gouvernement.

Outre ces deux projets, le ministère du Numérique a porté à la connaissance du Conseil de l'octroi du préfixe international 605 à la République Démocratique du Congo par l'INTERNATIONAL BARCODE NETWORK (IBN) comme Code-à-barre de codification et de traçabilité des produits et documents congolais à l'étranger.

Le Conseil a pris acte de ces trois notes d'information.

II.5. Modèle financier lié aux opérations combinées d'identification de la population, de recensement, d'enrôlement des électeurs et d'octroi de cartes d'identité

Le ministre des Finances a présenté au Conseil le modèle financier qui devra accompagner les opérations mutualisées d'identification de la population, d'enrôlement des électeurs, et de recensement, devant conduire à la constitution aussi bien du Fichier général de la population (FGP) que du fichier électoral conduisant ensuite à la délivrance des cartes d'identité.

Ce sera un Partenariat Public – Privé où l'Etat restera propriétaire des données et bénéficiera d'un appui technique et financier du partenaire à sélectionner. Le processus devra être finalisé dès le mois de janvier pour permettre le début de ces opérations qui devraient durer une année.

Une série de décrets sera prise par le Premier ministre pour accompagner le processus.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des déci-

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA TRENTE-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

sions prises lors de sa trente-troisième réunion tenue le vendredi 17 décembre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (04 DOSSIERS)

IV.1. Du Programme de Développement Local des 145 territoires

Le ministre d'Etat, ministre du Plan a présenté au Conseil, le dossier relatif au Programme de Développement Local des 145 territoires pour la période 2021-2023.

Ce dernier s'adosse sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2023 et au Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités (PPALCPI).

Il a indiqué que ce Programme de développement local des 145 territoires est organisé autour de quatre (4) composantes qui visent à :

1. Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base;
2. Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales;
3. Renforcer les capacités de gestion du développement local;
4. Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.

Dans cette première phase, le paquet d'investissement prioritaire alloué à chaque territoire est évalué à 10 millions de dollars américains en moyenne.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le ministre d'Etat, ministre du Plan a précisé qu'elles devront porter respectivement sur :

– La signature des accords d'exécution entre le Gouvernement et les agences d'exécution;

– La mise en place du cadre institutionnel par les actes réglementaires;

– Le décaissement dans les délais des ressources en faveur des agences d'exécution; et

– Le lancement et la vulgarisation du programme auprès de toutes les parties prenantes et des bénéficiaires.

Il a terminé son intervention en rappelant que l'objectif recherché par le Chef de l'Etat, à travers ce Programme, est d'accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations rurales longtemps abandonnées et de booster le développement du pays à partir de la

base conformément à sa vision marquée par des principes d'équité territoriale et sociale.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier moyennant amendements.

IV.2. Du rapport de mission d'évaluation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a présenté au Conseil, le rapport de mission d'évaluation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu effectuée du 23 novembre au 11 décembre 2021, tour à tour à Goma, à Beni et à Bunia.

Il a indiqué que cette évaluation a été une véritable auscultation soigneuse de l'état de siège. Toutes les franges de la population et tous les chefs militaires et policiers ont longuement et sereinement été auditionnés.

De manière générale, l'instauration de l'état de siège a été accueillie avec ferveur, soulagement et espoir de voir la paix restaurée rapidement. Des opérations militaires ont sécurisé des axes routiers et mis hors d'état de nuire les ennemis de la paix dans plusieurs localités jadis occupées par les terroristes.

Comme recommandations, la mission a préconisé notamment le renforcement de la dotation financière et logistique de l'état de siège et la mise en œuvre des opérations civilo-militaires pour consolider la relation de confiance entre l'armée et la population.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.3. De l'état des lieux de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire

La vice-ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a présenté au Conseil, le rapport sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo.

A propos de la paie des enseignants se trouvant dans les territoires à accès difficile, quelques difficultés relatives notamment au non-respect des sites de paie proposés par le SECOPE et à l'organisation d'une paie bimensuelle ou trimestrielle par certaines banques ont été présentées.

Pour y faire face, elle a proposé l'organisation d'une séance de travail avec le Comité de suivi de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat afin d'examiner ensemble les propositions envisagées.

Elles consistent en une implication des gestionnaires d'écoles dans l'acheminement des fonds auprès des établissements scolaires pour garantir une paie de proximité pour un enseignement de qualité.

Quant à l'activation du décret du Fonds de Promotion de l'Éducation et de la Formation (FPEF), la vice-ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a suggéré au Premier ministre d'envisager une séance de travail avec les ministres concernés pour des solutions appropriées.

Au sujet de la gestion des écoles d'application par rapport à la mise en œuvre de la gratuité, il a été rappelé la nécessité pour tous les élèves fréquentant les écoles maternelles et primaires d'application du pays de bénéficiaire, eux aussi, de cette gratuité.

D'où, la suggestion portant sur un mécanisme à convenir entre le ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, d'une part, et le ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, d'autre part.

En ce qui concerne le paiement des intervenants du Test National de Fin d'Études Primaires (TENAFEP), la vice-ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a demandé au Gouvernement de donner effet au rapport de la Commission spéciale qui a été chargée d'examiner les modalités de paiements desdites primes. Car, l'Etat devrait honorer ses engagements pris en rapport avec le cahier de charges du Banc syndical.

Enfin, l'opérationnalisation de la Caisse de Retraite des Enseignants de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (CRE-EPST) demeure une nécessité impérieuse pour le Gouvernement. A ce propos, la vice-ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a recommandé au Gouvernement de consentir des efforts pour honorer son engagement pris dans le Protocole d'accord signé avec les syndicats.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.4. De la mobilisation

accrue des recettes de l'Etat

Le ministre des Finances a informé le Conseil de l'état de mobilisation des recettes publiques dans le cadre de mise en œuvre des mesures édictées par le Gouvernement.

A ce sujet, il a indiqué que la situation de la trésorerie de l'Etat du 1^{er} janvier au 23 décembre 2021 affiche les recettes collectées de l'ordre de 11.304,4 milliards de francs congolais. Ce qui représente un taux d'exécution de 121% par rapport aux assignations budgétaires initiales fixées à 9.374,5 milliards de CDF.

Le ministre des Finances a précisé que les prévisions du Budget initial ont été atteintes depuis le mois d'octobre dernier. L'objectif des recettes de 10.178 milliards de CDF fixé dans l'Accord avec le Fonds Monétaire International a été atteint durant le mois de novembre 2021. Et les assignations du contrat de performance ont été atteintes depuis le 15 décembre 2021.

La tendance haussière des recettes déclenchée depuis avril 2021 continue à se maintenir avec une moyenne de 940 milliards de CDF.

Ainsi, pour toute l'année 2021, les recettes ont augmenté avec une moyenne de plus de 25% par rapport à la moyenne annuelle des cinq dernières années, calculée en Francs Congolais à taux constant.

Si les régies ont dépassé les prévisions du Budget initial, seule la Direction Générale des Impôts (DGI) a atteint les assignations du contrat de performance avec 111% (6.267 milliards de CDF mobilisés sur 4.900 milliards de CDF prévus).

Le ministre des Finances a été complété par le ministre d'Etat, ministre du Budget.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement a salué les performances des régies financières sous l'encadrement des ministres en charge des Finances et du Budget. Pour 2022, il a recommandé de travailler à l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la dépense.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (01 TEXTE)

V.1. Projet de Loi

Le ministre des Finances a soumis au Conseil le

projet de loi portant modification de la loi n° 04/016 du 19 juillet 2004 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les innovations substantielles y apportées concernent : les dispositions générales, la prévention et la détection du blanchiment, les mesures coercitives et la coopération internationale.

Il y a lieu d'évoquer, à titre illustratif, que :

– Le financement de la prolifération a été intégré dans la matière faisant objet de la lutte et érigé en infraction;

– La Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) peut aussi procéder à la saisie conservatoire;

– Toute décision sur le gel doit être publiée au Journal Officiel ou à la valve du Tribunal compétent;

– La loi confère aux infractions du Blanchiment des Capitaux, Financement du Terrorisme et de la prolifération le caractère imprescriptible et les personnes qui en sont reconnues coupables ne sont pas admises au bénéfice du sursis ni d'amnistie;

– La possibilité d'enquêtes conjointes entre l'Etat requérant et l'Etat requis est prévue;

– La procédure de demande d'extradition est simplifiée.

Le ministre des Finances a précisé que la modification de ce texte concrétise la volonté ferme du Président de la République et l'engagement du Gouvernement à s'aligner aux standards internationaux et à se conformer à la recommandation du Fonds Monétaire International en vue de garantir le succès du Programme formel en cours.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Loi.

Avant de clôturer cette dernière réunion de l'année, le Premier ministre a présenté ses vœux les meilleurs à son Excellence Monsieur le Président de la République ainsi qu'aux membres du Gouvernement.

Commencée à 11h23, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h34.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA
COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

Linafoot : V. Club triomphe, Mazembe freiné dans son élan, Renaissance s'enfonce dans la crise

Invaincu depuis le début de la 27^{ème} édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), le TP Mazembe a été freiné dans son élan dimanche à Kindu par le FC Maniema Union (0-0). V. Club a confirmé sa forme en battant le FC Blessing de Kolwezi. Quant au FC Renaissance du Congo, c'est la crise qui s'installe. Dimanche au stade des Martyrs, l'équipe s'est présentée avec deux formats (aile Mukuna et aile Mandala). Il n'est pas exclu que le Comité de gestion de la Linafoot lui inflige un forfait dans le match qui devait l'opposer à l'AC Rangers.

NANA KANKU

Dimanche au stade des Martyrs de la Pentecôte, le premier match comptant pour la 27^{ème} édition du championnat national de la Linafoot qui devait opposer l'AC Rangers au FC Renaissance du Congo n'a pas eu lieu. Sur le terrain, la Linafoot s'est retrouvée avec deux formats de l'équipe : aile Mukuna et aile Mandala. Impossible de faire jouer le match dans ces conditions, ont finalement décidé les officiels du match. Au FC Renaissance du Congo, la crise s'installe.

Les Académiciens de la capitale qui sortent d'un nul vierge devant Blessing (0-0), n'avaient jamais battu les Oranges de Kinshasa. La saison dernière, ces derniers s'étaient imposés face à leurs adversaires par 1-0 à l'aller, avant de se séparer sur un nul vierge au match retour.

En attendant la décision du Comité de gestion de la

Linafoot, l'AC Rangers est toujours perché à la 7^{ème} place au classement provisoire de la Vodacom 2021-2022, avec 17 points après 11 matches, à raison de cinq victoires, deux nuls et quatre défaites. Ils se retrouvent à six longueurs d'avance sur les Renais, qui occupent la 15^{ème} position et sont dans la tourmente suscitée par des querelles intestines. Ils ont juste huit points en onze sorties pour une victoire, cinq nuls et cinq défaites.

En deuxième match, l'AS V. Club s'est défait de FC Blessing de Kolwezi par le score de deux buts à un (2-1). Les buts des Dauphins noirs ont été marqués par Glodi Lilepo sur penalty à la 9^e minute et de Tchakei Marouf sur coup

franc à la 93^e minute.

Grâce à cette victoire, V. Club occupe toujours la deuxième place au classement provisoire de la Vodacom 2021-2022. Les hommes du Coach Raoul Shungu totalisent 32 points après 12 matchs joués (deux matchs de moins par rapport au leader, le TP Mazembe) dont 28 buts marqués et 9 buts encaissés. L'AS V. Club des a la meilleure attaque de ce championnat congolais.

Par ailleurs, ce match contre Blessing a permis à V. Club de bien clôturer l'année 2021.

A rappeler que c'est pour la 3^{ème} fois de l'histoire que V. Club affrontait Blessing

de Kolwezi dans cette compétition nationale. La saison dernière, au chef-lieu de la province du Lwalaba, Blessing, qui était à sa première participation dans ce circuit, avait loupé, de justesse, une victoire à sa portée avant que V. Club n'arrache un nul de 2-2.

A Kindu, Maniema Union a imposé au TP Mazembe son premier nul de la saison (0-0). Les Unionistes qui sont encore en train de ruminer la courte défaite (0-1) subie, jeudi dernier, face à Bazano de Lubumbashi, totalisent 25 points en 13 sorties. Pour sa part, Mazembe trône toujours à la tête du classement provisoire avec 38 points, talonné par V. Club à la 2^{ème} place, malgré ses deux matchs de retard.

La RDC termine 2021 en 12^{ème} position au classement FIFA de décembre

ECONEWS AVEC ACP

La République Démocratique du Congo a terminé l'année 2021 en 12^{ème} position au classement FIFA (Fédération internationale de football association) de décembre.

Au classement FIFA publié jeudi à Zurich, en Suisse, le pays des Léopards a gagné trois places et est passé de la 67^{ème} à la 64^{ème} place.

Sûrement en raison de sa qualification pour les barrages prévus entre les 22 et 26 mars 2022 et dont le tirage au sort aura lieu le 22 janvier prochain au Cameroun.

Pas de changement dans le Top 10 mondial avec la Belgique, qui termine l'année en tête pour la quatrième fois d'affilée. Même chose pour l'Afrique où le Sénégal reste leader devant le Maroc.

Cependant, l'Algérie a éjecté la Tunisie du podium à la suite du sacre des Fennecs à la Coupe du monde Arabe de la FIFA face aux Aigles de Carthage (2-0).

L'année se termine donc avec quatre sélections africaines dans le Top 30 mondial et sept dans le Top 50.

Ci-après le Top 15 africains : 1. Sénégal/20^{ème}, 2. Maroc/28^{ème}, 3. Tunisie/29^{ème}, 4. Algérie/32^{ème}, 5. Ni-

geria/36^{ème}, 6. Egypte/45^{ème}, 7. Cameroun/50^{ème}, 8. Ghana/52^{ème}, 9. Mali/53^{ème}, 10. Côte d'Ivoire/56^{ème}, 11. Burkina Faso/60^{ème}, 12. RD Congo/64^{ème}, 13. Afrique du Sud/68^{ème}, 14. Cap Vert/73^{ème}, 15. Guinée/81^{ème}.

Le Top 10 mondial : 1. Belgique, 2. Brésil, 3. France, 4. Angleterre, 5. Argentine, 6. Italie, 7. Espagne, 8. Portugal, 9. Danemark, 10. Pays-Bas.

Confidences du chauffeur du ministre : « Interview-choc de son Excellence »

Interview-choc de mon patron son Excellence le ministre des « Questions Statistiques et Tactiques ». Interview sous forme de bilan. Interview dans un journal qui a pignon sur rue à Kinshasa. J'ai, pour ainsi dire, ramassé le journal sur la banquette-arrière de la voiture où il avait été négligemment abandonné. Voici en entier la fameuse interview :

Journaliste : Bonjour, Excellence, quelle est votre température en cette fin d'année ?
Excellence : Température constante et stable : 36°. Le secret ? La philosophie chinoise : « Se vaincre soi-même est plus valeureux que vaincre dix escadrons surarmés ».

Journaliste : l'année 2021 a été quelque peu tumultueuse, avec des remous sociopolitiques, avec les assauts meurtriers de la Covid. Quel est votre bilan à vous ?

S.E. : La vie n'est pas un fleuve tranquille. C'est un cours d'eau ambitieux, impétueux, porté vers le grand large, surmontant et balayant les écueils et les typhons ; mais c'est un courant qui porte en soi ses propres revers, ses propres tourments, son propre danger inscrits naturellement dans sa propre course folle.

Journaliste : Hmm ! On a l'impression qu'il y a de nouveaux bruits de botte dans l'Est du pays, avec en plus des rumeurs sur de nouveaux envahisseurs. Qu'en dites-vous ?

S.E. : Fake news ! RDC : Eloko makasi, inzulukable, autrement dit inoxydable, insécable, indivisible, inbalkanisable, impérissable. L'autre jour pourtant j'ai entendu ces paroles turbulentes et troublantes d'un artiste musicien de renom : « Nakati na ngai eteni y'ebale, po mokolo ekonginda na mokili, nayeba epayi nakobatama » (« J'ai taillé, à partir du fleuve, ma part de

nappe d'eau ; parce qu'en cas de turbulences sur la terre ferme, je sais où m'abriter »).

Journaliste : En cette fin d'année, difficile pour les travailleurs de nouer les deux bouts de mois. Par exemple les travailleurs peuvent-ils espérer un 13^e mois, comme au beau vieux temps de nos pères ?

S.E. : Papa Wemba a chanté : « Mvula epanzaka matanga, kasi zando te. Zando libumu na biso » (« La pluie disperse le deuil mais pas le marché. Le marché est notre ventre commun »). Ventre affamé, n'est-ce pas, n'a point d'oreilles, mais nous veillons. Quant au chiffre 13, il est tabou dans ma tradition...

Journaliste : bonne nouvelle pour le Congo-Kinshasa et le Congo-Brazza : l'inscription de la rumba dans la liste du patrimoine de l'Humanité. Votre sentiment ?

S.E. : Ah ! Rumba ! Ah ! Rumba ! Rythme de la rumba comme cadence du fleuve, avec ses ondulations dandinantes et trémoussantes, avec ses ressacs au calme trompeur, avec ses ... soukouss impétueux, avec ses élans vertigineux et orgasmiques dans la béance de l'océan. Dieu m'a beaucoup donné, mais m'a privé d'un don précieux, celui de danseur de la rumba ! Je m'inscrirai à l'Institut National des Arts ; en auditeur et praticien libre...

Journaliste : êtes-vous un homme heureux ? Etes-vous un homme politique heureux ?

S.E. : Hmm. « Une vie ne vaut rien, mais rien ne vaut la vie ». Hmm. « Un homme politique rêve de la prochaine élection, un homme d'Etat rêve de la prochaine génération. Je suis un homme d'Etat. »

Fin de l'interview.

PROFESSEUR YOKA LYE MUDABA
ECRIVAIN ET DG DE L'INA

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

De retour sur sa terre natale de Kabeya-Kamwanga

Félix Tshisekedi : « Le moment est venu pour que nous puissions démarrer nos projets de développement »

En séjour dans la province du Kasai Oriental, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi Tshilombo, était dimanche sur sa terre natale de Kabeya-Kamwanga, moment de communion avec « ses frères de sang » qu'il n'a plus retrouvés depuis son avènement à la magistrature suprême. Sur place, le Président de la République promet plus d'actions en faveur de la province du Kasai Oriental. Selon lui, l'année 2022 est celle qui doit consacrer la mise en œuvre de grands travaux d'infrastructures dans l'espace Kasai.

ECONEWS AVEC OPINION-
INFO.CD

En tournée dans le Grand Kasai, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans une vaste opération de repentance auprès du peuple du Kasai, son fief naturel.

Originaire du Grand Kasai, le Président de la République n'a jamais mis les pieds dans cette partie de la République Démocratique du Congo depuis son avènement à la magistrature suprême.

Après Mbuji-Mayi, première étape de sa tournée dans le Grand Kasai, Félix Tshisekedi a mis le cap sur Kabeya-Kamwanga, le territoire qui a vu naître son père, le lider maximo Etienne Tshisekedi wa Mulumba. Dimanche, le Président de la République était donc sur sa terre natale. Une bonne manière de renouer le dialogue avec ses « frères de sang » - la même expression qu'il a utilisée vendredi à Mbuji-Mayi pour solliciter le soutien des peuples du Grand Kasai.

« Frère de sang », l'expression n'est pas communautaire, encore moins identitaire, pense, d'ailleurs un

analyste contacté par Econews.

Son argumentaire tient la route : « A propos de 'Mashi a mu menu', Félix Tshisekedi n'a pas été tribaliste en le disant parce que dans la sagesse luba du Kasai, cette expression est utilisée pour solliciter la compréhension, le pardon, la tolérance par une personne qui se sent avoir fait un mal ou n'avoir pas accompli son devoir en famille. Fatshi est premier Congolais, mais il sait que sa base électorale du Kasai lui reproche des choses promises durant des années de lutte de l'UDPS et pendant la campagne électorale. Je parie que cette expression a été évoquée dans la suite de sa demande de pardon à ses frères pour n'être allé chez lui que deux ans après alors que Mobutu passait du temps chez lui et les Kabila étaient régulièrement au Katanga, deux fiefs présidentiels ayant bénéficié des avantages de la cour. Elle veut dire que la bouche rejette difficilement le sang qui coule des dents, elle le fait avaler malgré tout ».

RETOUR AUX SOURCES

A Kabeya-Kamwanga, Félix Tshisekedi a parlé à



Félix Tshisekedi est revenu sur sa terre natale de Kabeya-Kamwanga. Photo : Opinion-info.cd

ses frères du terroir avec son cœur.

Dans un discours à cœur ouvert, Félix Tshisekedi a rappelé son bref passage dans ce coin du pays pendant la relégation de son père dans les années 1980. Il y est revenu en 2018, quelques mois avant son avènement à la magistrature suprême.

« Je vous demande pardon, parce que ça fait trois ans que nous sommes en guerre permanente dans la partie Est du pays. Les ennemis de la RDC ont décidé de nous imposer une guerre injuste pour freiner l'élan du développement. Hier, une bombe a explosé pour que le Congo ne soit toujours pas en paix. Voilà pourquoi je me suis dit que mes frères du sang attendent que je me concentre pour le retour de

la paix dans l'Est », a déclaré le Chef de l'Etat, cité par le site d'infos en ligne opinion-info.cd. Et d'ajouter : « Mes frères et sœurs, je vous prie d'essuyer les larmes car, le moment est venu pour que nous puissions démarrer nos projets de développement ».

Quant aux questions de développement, le Chef de l'Etat a vanté les vertus du « Programme de développement à la base de 145 territoires », dans lequel est également répertorié le territoire de Kabeya-Kamwanga. Ce territoire bénéficiera de nouvelles infrastructures, notamment des hôpitaux équipés avec de matériels modernes, des écoles, des routes pour faciliter le trafic de marchandises vers les grands centres de négoce, a promis le Président de la République.

« Je suis témoin. J'ai vu, j'ai palpé les réalités. Dans ce programme de 145 territoires, l'agriculture prendra une place de choix », a indiqué Félix Tshisekedi.

Devant le Président de la République, la foule a crié : « Donnez-nous du travail »...

La misère battant son plein dans ce territoire isolé de la province du Kasai Oriental, Félix Tshisekedi a promis de s'y pencher le plus vite que possible, se disant prêt à mobiliser tout le Gouvernement pour ramener le sourire non seulement à Kabeya-Kamwanga, mais aussi dans l'espace Kasai.

Après le détour de Kabeya-Kamwanga, le Chef de l'Etat a regagné son QG de Mbuji-Mayi avant d'aller à la conquête d'autres villes du Grand Kasai.

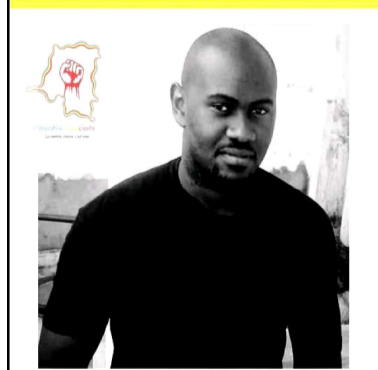
Décès d'Olivier Mpunga : perpétuité pour trois officiers de la Police et une condamnation à dix ans

ECONEWS AVEC RFI

La Cour militaire de la garnison de Kinshasa/Gombe a rendu son verdict dans le procès en flagrance relatif au décès dans les locaux de la Police nationale congolaise (PNC) d'Olivier Mpunga, un Congolais de 32 ans, retrouvé mort, après avoir subi des tortures de la part des éléments des services spéciaux de la PNC.

Quatre officiers des services de renseignement de la Police ont été condamnés dans la nuit du vendredi 24 décembre au samedi 25, dont trois à perpétuité. Ils ont été reconnus coupables du meurtre d'un homme d'une trentaine d'années mort sous la torture,

JUSTICE POUR OLIVIER
MPUNGA



MORT SOUS LES COUPS
DES POLICIERS

alors qu'il avait été arrêté pour le vol d'un véhicule.

Les bourreaux ont été confondus par une vidéo qu'ils avaient eux-mêmes tournée pendant qu'ils infligeaient des

sérvices à Olivier Mpunga dans les locaux de la Police. Le procès aura duré moins d'une semaine devant la Haute cour militaire de Kinshasa.

Plus haut gradé parmi les quatre condamnés : le commissaire supérieur principal Samuel Mopepe, chef des opérations à la Direction générale des renseignements et services spéciaux (DGRSP) de la police. C'est lui qui a donné l'ordre à ses subalternes de torturer Olivier Mpunga, d'après le ministère public. Il a écopé donc d'une peine de prison à vie. Même peine pour les deux officiers de police judiciaire qui ont maltraité le jeune homme. Le quatrième, le commissaire Morgan Shongo, se retrouve

avec une condamnation de dix ans de prison.

Tous doivent, en plus, verser, chacun, 80.000 dollars US de dommages à la famille de la victime.

Bien qu'écarté du collectif de la partie civile, l'avocat des proches d'Olivier Mpunga, Me Peter Kazadi, regrette cependant que l'Etat congolais n'ait pas été reconnu responsable par la justice et, à ce titre, sommé de verser des dommages et intérêts. Car comment obtenir ces réparations alors que les policiers condamnés sont « des indigents » ?

Me Peter Kazadi regrette également que le propriétaire de la voiture volée et qui a amené Olivier

Mpunga devant ses bourreaux n'ait pas été, lui aussi, condamné malgré les réquisitions du parquet.

Les autorités congolaises, la Police et les organisations de la Société civile, elles, ont salué la tenue de ce procès en flagrance avec l'espoir qu'il contribue à prévenir de nouveaux drames.

Arrestation brutale d'un ancien gouverneur de province, mort d'un réalisateur de télévision touché par une balle perdue à Kinshasa, décès de civils lors de la répression de manifestations dans l'Est, etc. Ces dernières semaines la police est mise en cause par la Société civile pour des bavures imputées à ses éléments.